



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

Compte-rendu du conseil municipal réuni  
le 6 mai 2019 -

L'ordre du jour concerne :

- 1 Affectation de résultat
- 2 Décision Modificative N° 1
- 3 Convention santé CDG
- 4 Règlement salle des fêtes

Par suite à la convocation du 30 avril 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 6 mai 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Jeanne Tronchet, Maire. Etaient présents : Emmanuel Bruggeman, Catherine Tschambser, Christian Lallemand, Cyrille Fromentin, Éric Chicault, David Leblanc, Céline Kasperek, Evelyne Brisson.

Absents : Stéphanie Brasseur, Sylvain Rollet, Jérôme Sarrazin.

Éric Chicault est élu secrétaire de séance.

**Affectation du résultat 2018:** Le résultat positif 2018 de 73 977 € affecté initialement à la section de fonctionnement, doit être imputé à la section d'investissement. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**Décision Modificative N° 1 :** En raison du changement de l'affectation du résultat 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire de 73 977 € les dépenses de fonctionnement et d'augmenter d'autant les opérations salle des fêtes et mairie de la section d'investissement.

**Convention santé CDG :** Le centre de gestion modifie l'organisation de la prise en charge de la santé des agents des collectivités. Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer la convention présentée par le CDG51.

**Règlement salle des fêtes :** Le conseil municipal unanime corrige la coquille figurant aux tarifs de location de la salle des fêtes pour les habitants du village :

- Les tarifs habitants du village restent étendus aux descendants et ascendants des habitants du village.
- Les tarifs préférentiels pour les jeunes de moins de 25 ans sont réservés aux habitants du village.

**Questions diverses :**

La compétence eau va être transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'agglo, le diaporama de la présentation est communiqué à tous les membres du conseil pour qu'ils puissent informer au mieux les habitants du village.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Fait à Moncetz-Longevas le 7 mai 2019  
Le secrétaire de séance : Éric Chicault

(affichage : « p'tit chez nous », abri bus Longevas).